

Application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne à la République tchèque. Protocole (modif.). Approbation de ne pas convoquer de Convention

2011/0818(NLE) - 25/09/2012 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport d'Andrew DUFF (ADLE, RU), la commission des affaires constitutionnelles recommande que le Parlement européen approuve la proposition du Conseil européen **de ne pas convoquer de Convention** pour examiner la proposition visant à étendre à la République tchèque le protocole n° 30 sur l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne à la Pologne et au Royaume-Uni, car cette proposition ne produirait pas ou peu d'effets.